



Construire Ensemble la Politique de l'Enfance

<https://cep-enfance.blogspot.com> - cep.enfance@gmail.com

Communiqué suite au rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (8 décembre 2025)

Le CEP-Enfance se réjouit des propositions de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, inscrivant ces derniers dans un cadre sociétal plus large que le seul contexte scolaire et périscolaire. Nous saluons l'esprit de ces travaux dont le souci constant vise au *bien-être*, à la *santé* et à l'*épanouissement* des enfants.

Il en va ainsi de la proposition de création d'un ministère de l'enfance et d'instauration d'une loi de programmation pluriannuelle, constatant que « *Aujourd'hui, les politiques liées à l'enfance sont réparties entre plusieurs ministères : Éducation nationale, jeunesse, vie associative, sports, santé, etc. Or la question de l'articulation et de la cohérence est essentielle pour que les politiques œuvrent à une même ambition avec une vue d'ensemble des problématiques* ». Nous partageons « *L'objectif [qui] est de garantir une politique globale cohérente portant en unique priorité les besoins et le bien-être de l'enfant, en simplifiant la gouvernance et en garantissant une plus grande cohérence et coordination ainsi qu'une stabilité* ». A notre sens pour répondre à cette ambition et à cet objectif, ce ministère de l'enfance devra être de plein exercice, haut situé dans la hiérarchie gouvernementale avec un périmètre clairement étendu à toutes les politiques de l'enfance ou impactant les enfants, au-delà du seul champ éducatif.

L'ensemble des propositions plus spécifiquement consacrées aux temps et rythmes des enfants (organisation de la semaine, rythme temps scolaire-vacances, articulation scolaire-périscolaire, projets éducatifs de territoires...), aux contenus et à l'organisation des apprentissages, ou aux conditions plus générales favorisant les mesures préconisées (ouverture de structures, mesures bâtimmentaires, transports, soutien à la fonction parentale...) ont pu susciter des appréciations diverses parmi les acteurs, allant pour certaines de l'expression de nuances à des divergences pour d'autres. En tout état de cause, les propositions des conventionnels sont régulièrement assorties de conditions essentielles que sont les moyens humains et financiers conséquents afin d'assurer l'égalité des enfants pour l'accès à l'ensemble des préconisations formulées. Cependant, la mise en garde contre les risques de privatisation, qu'elle soit partielle ou totale, de certains secteurs aurait mérité d'être exprimée plus explicitement.

La Convention aurait également pu ouvrir plus explicitement la perspective d'examiner dans le prolongement de ses travaux, au-delà des temps de l'enfant, l'ensemble des domaines économiques, sociaux, familiaux qui influent la condition des enfants : ressources, organisation et conditions de travail, de logement, de transport, des loisirs, ... ainsi que celui de la qualité de formation et de la revalorisation des métiers de l'enfance. Ceci afin d'inscrire les préconisations sur les temps de l'enfant dans le cadre bien plus large d'une société véritablement accueillante à tous les enfants.

Gageons que les travaux de la Convention crée un élan pour une véritable politique favorable à la cause des enfants, le CEP-Enfance prendra toute sa place pour le succès d'une telle politique, notamment lors des échéances électorales locales et nationales en 2026 et 2027.